

REUNION DU 17 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-sept janvier à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Convocation	11/01/2017	Affichage	18/01/2017
-------------	------------	-----------	------------

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS Pierre, HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, LECOURTOIS Nicole, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic.

Absente excusée : LEGENDRE Martine.

Absents : LECOURTOIS Nicole, HELAINE Stéphane, HEUVET David, LE BIHAN Stéphane.

Pouvoir : néant

Ordre du jour : 1/ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : programmation 2017. 2/ Monument aux morts place du Docteur Guillard : demande de subvention à l'ONAC. 3/ Prise de possession d'immeuble sans maître. 4/ Intégration des parcelles AD 213 225 et 226 dans le domaine public. 5/ Convention cadre entre les partenaires du visio-relais de service public. 6/ Location 1G Résidence de la Vallée. 7/ Cyclo-cross du 29 janvier 2017. Questions diverses.

Le conseil municipal, après avoir désigné Fabienne MARTIN comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 20 décembre 2016.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) : programmation 2017. 170117-01

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 179 de la loi de finances n°2010-1657 qui a institué la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Dans le cadre de la DETR pour l'année 2017, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le principe des opérations suivantes au vu du budget prévisionnel et du plan de financement ci-dessous :

- Réfection des trottoirs rue des Sports :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	80 %	1 166.40 €
DETR	20 %	291.60 €
Total	100 %	1 458.00 €

- Réfection des trottoirs rue de la Grange à Dîme :

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	80 %	2 908.80 €
DETR	20 %	727.20 €
Total	100 %	3 636.00 €

- **Nouveau système de chauffage à la salle du Jardin Pillard :**

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	60 %	8 859.92 €
DETR	40 %	5 906.62 €
Total	100 %	14 766.54 €

- **Travaux de mise aux normes accessibilité au restaurant « la vieille Poêle »:**

Mise en accessibilité intérieure et rampe d'accès

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	60 %	604.80 €
DETR	40%	403.20 €
Total	100 %	1 008.00 €

- **Travaux de mise aux normes accessibilité au musée « Cobra »:**

Mise en accessibilité intérieure et rampe d'accès

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	60 %	3 072.84 €
DETR	40%	2 048.56 €
Total	100 %	5 121.40 €

- **Eclairage public rue du village Compère:**

Diminution de la pollution lumineuse

Origine des financements	Taux	Montant € HT (estimation)
Maître d'ouvrage	70 %	6 678.00 €
DETR	30%	2 862.00 €
Total	100 %	9 540.00 €

**MONUMENT AUX MORTS PLACE DU DOCTEUR GUILLARD : demande de subvention à l'ONAC
170117-02**

Le monument aux Morts de la place du Docteur Guillard nécessite une réfection de la dorure des lettres.

Monsieur le Maire propose les deux devis suivants :

Entreprise	Montant HT
DESRICHES	2 661.75 €
PF REQUIER	2 870.00 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis de l'entreprise DESFRICHES d'un montant de 2 661.75 € pour la réfection de la dorure des lettres du monument aux Morts et autorise Monsieur le Maire à demande une subvention auprès de l'ONAC (office national des anciens combattants et des victimes de guerre).

**PRISE DE POSSESSION D'IMMEUBLES SANS MAITRE
170117-03**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L 1123-1 et suivants;

Vu le code civil, notamment son article 713;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mai 2016 fixant la liste des immeubles présumés vacants et sans maître dans le département de la Manche,

Vu le certificat attestant l'affichage pendant 6 mois aux portes de la mairie de l'arrêté susvisé;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens. Il expose que le propriétaire des parcelles :

Commune déléguée de Lozon		
Section	N°	Contenance
A	212	2 166 m ²
D	178	570 m ²
D	239	750 m ²

ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3, alinéa 2 du code général de la propriété des personnes publiques, dès lors l'immeuble est présumé sans maître au titre de l'article 713 du code civil.

Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide que la commune s'appropriera ces biens dans les conditions prévues par les textes en vigueur.
- Monsieur le Maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

INTEGRATION DES PARCELLES AD 213 225 ET 226 DANS LE DOMAINE PUBLIC 170117-04

Afin de régulariser l'intégration de la voirie du lotissement Village Compère dans la voirie communale, il y a lieu d'intégrer les parcelles suivantes :

N° de la parcelle	Propriétaire	Contenance
AD 213	Madame Vivant Annie	52 m ²
AD 225	Monsieur et Madame Leroy Dominique	60 m ²
AD 226	Madame Hulmer Odile	94 m ²

Considérant que la voirie est de fait ouverte au public,

Le conseil municipal décide à l'unanimité,

- d'accepter l'intégration dans la voirie communale des parcelles cadastrées AD 213 225 et 226 pour une superficie totale de 206 m²,
- de procéder à l'acquisition des dites parcelles à titre gratuit,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de l'opération
- que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

CONVENTION CADRE ENTRE LES PARTENAIRES DU VISIO-RELAIS DE SERVICE PUBLIC 170117-05

Depuis 2011 la mairie dispose d'un visio-relais mis à disposition par Manche Numérique. Un nouveau dispositif plus performant vient d'être installé. A cet effet, il y a lieu de signer une nouvelle convention qui détermine les missions et les engagements de chaque partie dans le cadre du déploiement et du fonctionnement du visio-relais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre entre les partenaires du visio-relais de service public.

LOCATION 1G RESIDENCE DE LA VALLEE 170117-06

Suite à un dysfonctionnement du ballon d'eau chaude solaire du logement n°1G de la résidence la Vallée, le locataire n'est pas bénéficié d'eau chaude pendant 2 semaines. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'accorder une baisse du prochain loyer de 50 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de réduire le titre de recettes du loyer du mois de janvier 2017 de 50 euros.

CYCLO-CROSS DU 29 JANVIER 2017 170117-07

Le vélo club de Saint-Lô-Pont-Hébert, en collaboration avec le club de cyclisme de Marigny, organise sur Marigny le dimanche 29 janvier 2017 une compétition de cyclo-cross. Il sollicite une participation financière de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la participation de la commune pour cet événement local à hauteur de 500 €.

Questions diverses

- **Bilan financier du « fil d'Argent » :**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le bilan financier de l'association « le fil d'Argent » qui laisse apparaître un excédent de 679.75 €. Il souligne le caractère dynamique de l'équipe en place et la qualité des animations proposées et remercie vivement les bénévoles pour leur engagement.

- **Calendrier des élus :**

- 20/01/2017 20h30 salle des fêtes Place Westport : vœux du Maire
- 03/02/2017 19h salle des fêtes Place Westport : pot de départ à la retraite de Micheline Enguehard
- 14/02/2017 20h30 : prochain conseil municipal.
- 14/03/2017 20h30 : conseil municipal
- 21/03/2017 18h : commission des finances
- 04/04/2016 20h30 : vote du budget

Vu pour être affiché,

A Marigny-le-Lozon, le 18 janvier 2017.

Le Maire

Fabrice LEMAZURIER